



ETEX

Société anonyme

Avenue de Tervueren 361

1150 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0400.454.404

RPM Bruxelles – TVA: BE 0400.454.404

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, Avenue de Tervueren 361, à 1150 Bruxelles, le mercredi 25 mai 2016 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire

2. Approbation des comptes annuels non consolidés et consolidés au 31 décembre 2015

Proposition de décision

L'assemblée approuve les comptes non consolidés au 31 décembre 2015 présentés par le conseil d'administration.

Proposition de décision

L'assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015 présentés par le conseil d'administration.

3. Affectation bénéficiaire

Proposition de décision

L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 0,44 EUR par action, soit un dividende net de 0,3212 EUR par action, après retenue du précompte mobilier. Le dividende sera payable à partir du 1 juillet 2016.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Proposition de décision

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2015.

Proposition de décision

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice 2015.

5. Nominations statutaires

Explication

Le conseil d'administration propose de nommer Madame Bernadette Spinoy, comme nouvel administrateur de la société. Madame B. Spinoy est Directrice Sécurité Industrielle et membre du comité Performance du groupe Total.

Proposition de décision

L'assemblée décide de nommer comme administrateur, Madame Bernadette Spinoy, domiciliée à 1780 Wemmel, Dijck 25. Le mandat de Madame Bernadette Spinoy, qui accepte, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2019. Le mandat d'administrateur est rémunéré.

6. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision

L'Assemblée fixe à 870.000 EUR le montant de la rémunération annuelle de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et décide de confier au Conseil le soin de répartir ce montant global comme il le jugera utile. Ce montant global restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

7. Changement de contrôle

Explication

Etex SA en tant que garant a signé les 5 juin et 30 juillet 2015 deux garanties appelables à première demande en faveur de Banco Santander Brésil et de HSBC Brésil (devenue ensuite Bradesco). Le montant respectif de ces garanties s'élève à 113,2 millions BRL (5 juin 2015) et 22,6 millions BRL (30 juillet 2015). Elles ont été émises suite à un prêt octroyé par la BNDES (banque nationale de développement brésilienne) dans le cadre de la construction d'une nouvelle usine de plaques de plâtre au Brésil et dont celui-ci transite via les banques locales avant d'arriver chez Siniat S/A Mineração, Industria e Comercio. Les banques ont exigé ces deux garanties de la part d'Etex SA dans la mesure où elles ont elles-mêmes donné la même garantie à BNDES.

Etex SA, en tant que garant a également signé le 17 février 2016 une nouvelle garantie callable à première demande au bénéfice de Banco Santander Brésil pour un montant de 150 millions BRL. Cette garantie couvre certains engagements financiers de Siniat S/A Mineração, Industria e Comercio autres que ceux portant sur la construction de l'usine. Cette garantie restera en vigueur jusqu'au 15 mars 2018.

Pour ces trois garanties, la Banque Santander Brésil et HSBC ont requis que les actionnaires d'Etex SA ratifient avant le 30 juin 2016 le fait qu'un changement de contrôle d'Etex SA leur ouvre le droit à dénoncer anticipativement les crédits octroyés à Siniat S/A Mineração, Industria e Comercio et faire appel aux garanties en cas de non remboursement de Siniat S/A Mineração, Industria e Comercio.

Proposition de décision

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'assemblée approuve les clauses de changement de contrôle, qui prévoient que les trois garanties émises par Etex SA respectivement les 5 juin 2015, 30 juillet 2015 et 17 février 2016 peuvent faire l'objet d'un appel anticipé de la part de Banco Santander Brésil et HSBC Brésil (devenue ensuite Bradesco) dans l'hypothèse où Siniat S/A Mineração, Industria e Comercio ne serait pas en mesure de rembourser les crédits octroyés par ces banques suite à une demande de remboursement anticipé de leur part intervenue suite à un changement de contrôle d'Etex SA.

8. Divers

Conditions d'admission aux assemblées générales et délai pour adresser des questions écrites

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts,

- les propriétaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée, le 18 mai 2016 au plus tard, au siège de la société ou aux sièges ou agences des établissements suivants :
 - BNP Paribas Fortis
 - Belfius Banque
 - Banque Degroof Petercam
- les propriétaires d'actions nominatives doivent aviser la société le 18 mai 2016 au plus tard, de leur intention d'assister à celle-ci ou de s'y faire représenter.

Si les actionnaires veulent poser des questions écrites aux administrateurs ou au commissaire sur leurs rapports ou sur un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir à la société par voie postale (Etex SA, Secrétariat Général, Avenue de Tervueren 361, 1150 Bruxelles) ou par voie électronique (e-mail : shareholders@etexgroup.com) le 18 mai 2016 au plus tard.

Le conseil d'administration.